

Entrelacs à l'heure de la COVID-19

Édition 3 - 7 mai 2020

Mot du maire

Chères Entrelacoises, cher Entrelacois,

Après presque deux mois d'un Québec sur pause, admettons-le, ça fait franchement du bien d'envisager un retour progressif à nos activités. Peu importe comment cette crise nous affecte, l'espoir d'un printemps empreint de bonnes nouvelles et d'une vie meilleure est bel et bien arrivé à Entrelacs!

Déconfinement – levée des blocages

Comme vous le savez, depuis le 4 mai, il est maintenant possible d'avoir accès au territoire. L'industrie de la construction et certains commerces peuvent également reprendre leurs activités avec des règles sanitaires strictes. La Sûreté du Québec ne fera donc plus de contrôle routier, mais pourra sévir pour les rassemblements. C'est une heureuse nouvelle pour les villégiateurs, mais non sans inquiétudes pour les résidents permanents qui ont observé les contraintes imposées avec succès depuis plusieurs semaines. Et pour résultat, notre territoire compte très peu de cas de COVID-19. C'est donc à nous tous, résidents et villégiateurs, d'observer les consignes sanitaires et de faire en sorte que le virus ne vienne pas compromettre les prochaines saisons dans notre magnifique coin Matawinien. *Bon retour au chalet!*

Lavage des mains, le 2 mètres et le masque...

On ne le dira jamais assez, le lavage des mains, la distanciation physique, le port du masque lorsque requis et l'interdiction de rassemblement sont certainement des conditions importantes pour ne pas revenir en confinement. Comme nous en avons pour plusieurs mois à vivre avec, faites-en donc une profession de foi, c'est beaucoup mieux que d'être confiné chez soi!

Bienvenue à l'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville sera ouvert à la population à partir du lundi 11 mai. Le personnel sera heureux de vous y accueillir à nouveau. Je vous conseille de communiquer avec nous pour prendre rendez-vous afin d'éviter les attentes dues aux mesures sanitaires. Tout est mis en place pour continuer de vous rendre un service de qualité malgré les contraintes.

Bonne nouvelle pour les amateurs nautiques : le débarcadère du lac des Îles sera en fonction dès le 16 mai. Veuillez consulter les modalités d'accès dans cette infolettre. Aussi, n'hésitez à profiter des parcs et des sentiers tout en respectant la distanciation physique.

Comme l'ouverture des activités se veut progressive, nous attendons des autorisations pour la plage, la bibliothèque et les autres bâtiments municipaux permettant les rassemblements.

Pour les plus optimistes, même la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx le dit, nous aurons bel et bien un été touristique au Québec. Attendons de voir les effets du déconfinement pour la suite des choses.

N'oubliez pas, la location de chalet n'est pas encore permise par les autorités.

Assemblée de conseil mardi le 19 mai il sera huis clos et l'enregistrement audio sera sur le site Web dans les jours suivants. Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le maire.

Quelques autres bonnes nouvelles en vrac...

Avec la réouverture de l'industrie de la construction, sous réserve de nouvelles directives des autorités gouvernementales, nous maintenons le calendrier des travaux de voirie. Ainsi, les rues des Tourterelles et des Hirondelles seront reconstruites. Les appels d'offres seront lancés sous peu. Également, c'est confirmé, la patinoire sera revampée comme prévu. Les adeptes de la glace seront servis dès l'hiver prochain. Concernant les travaux de renforcement du barrage de lac des Îles exécutés l'été dernier, nous venons tout juste de recevoir la confirmation d'une aide financière de **119 000\$ du gouvernement provincial.**

En terminant, je vous invite à continuer de nous lire dans nos prochaines parutions de cette info lettre, sur notre site web, sur ma page Facebook personnelle, celle de la Municipalité d'Entrelacs et celle de la MRC de Matawinie pour connaître toutes les informations pertinentes en lien avec la crise de la COVID-19 et l'activité municipale.

Sylvain Breton, maire
maire@entrelacs.com / Cell : 450 820-6274

BUREAU MUNICIPAL OUVERT AU PUBLIC À COMPTER DU 11 MAI 2020

- ♦ Nous recommandons de faire vos transactions à distance (par téléphone ou par courriel)
- ♦ Les citoyens qui ont des symptômes de grippe ne seront pas admis au bureau municipal (utilisez le téléphone ou courriel)
- ♦ Lavez vos main et respectez la distance de sécurité de 2 mètres.
- ♦ Vous pouvez déposer vos documents dans la boîte aux lettres située à coté de la porte extérieure.
- ♦ Pour parler à un employé, pour un dossier urgent ou pour une livraison, utilisez l'INTERPHONE et nous viendrons à votre rencontre

La bibliothèque demeure fermée jusqu'à nouvel ordre





Évènements annulés

23 mai : Journée de la terre
 30 mai : Corvée de nettoyage
 06 juin : Fête de la pêche
 24 juin : Fête Nationale

En lien avec la crise sanitaire de la COVID-19, les vignettes d'embarcation seront en vente à compter du 11 mai 2020.

Vignettes d'embarcation

Pour avoir le droit de circuler sur un plan d'eau du territoire entrelacois avec une embarcation motorisée, vous devez vous procurer une vignette d'embarcation.

Les vignettes sont en vente au bureau municipal (pour tous) et au débarcadère municipal (pour les résidents permanents et les accès journaliers seulement) au prix de :

	Moteur 25 forces et moins ou électrique	Moteur 26 forces et plus
Résident	15 \$ pour la saison	80 \$ pour la saison
Non-résident	50 \$ par mise à l'eau	400 \$ par mise à l'eau



NOUVEAUTÉ

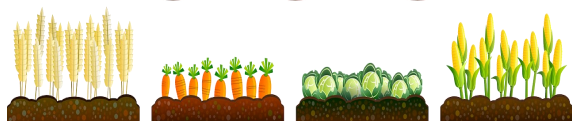
Une carte à puces pour la barrière du débarcadère est disponible au bureau municipal au coût de 20 \$. Si vous avez déjà une clé des années passées, nous vous l'échangerons gratuitement.

Vous devez OBLIGATOIREMENT laver votre embarcation avant de la descendre sur un lac. La station de lavage à bateaux est située sur la rue Gariépy, tout près du Jardin communautaire. Ce service est simple et gratuit.

Si vous faites descendre votre embarcation par un concessionnaire ou entreposeur, assurez-vous d'avoir obtenu votre vignette au préalable et avisez-le qu'il est obligatoire de passer à notre station de lavage (même si l'embarcation est propre, il faut nettoyer la remorque). Aucune exception ne sera faite.

Jardin communautaire

Le Jardin communautaire sera en fonction cet été, tout en respectant les mesures de distanciation sociale requises. Vous pouvez déjà réserver votre lopin de terre (10' X 20') au coût de 20 \$ pour la saison en communiquant avec le bureau municipal. Premier arrivé, premier servi!



Patrouille estivale

Le Groupe Sûreté patrouillera le territoire d'Entrelacs, la fin de semaine et la nuit, dès la mi-juin afin d'assurer un service de sécurité.

Nous vous rappelons qu'une ligne directe 24 h/24, 7 j/7 est dédiée aux citoyens qui vivent une problématique entourant un ou des règlements municipaux, soit le 450 228-2020.

Compo Recycle 1 mai 2020

Nouveau contrat signé de 3 ans et 8 mois pour la gestion des matières résiduelles avec compo recycle.

Les mêmes modalités de collectes sauf : nouveau bacs noirs pour les déchets seront distribués au début de l'été, les boîtes à vidanges ne seront plus acceptées.

Accès à l'écocentre

L'Entrepreneur, en fonction des heures d'ouverture de l'écocentre, s'engage à recevoir les citoyens d'Entrelacs qui veulent se départir de leurs matériaux secs, branches, métal, pneus, objets réutilisables etc. Chaque citoyen aura droit, gratuitement, au nombre de 3 verges cube (v³), et cela aux frais de la Municipalité d'Entrelacs. Tout excédent sera chargé directement au résident, selon le prix au tonnage.



Le bazar du Groupe populaire

Ouvrira donc quelque part au cours du mois de mai, probablement le 16.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez envie de vous impliquer comme bénévole.

Sophie
 450-858-3571

Application ALERTES

N'oubliez pas de vous inscrire via notre site Web pour recevoir les alectes et autres communications de la Municipalité